



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 février 2021 — N° 160

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à découvrir l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin d'offrir des condoléances aux citoyens de la circonscription de Jacques-Cartier dont un proche a été emporté par la COVID-19.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ariane Lord, fondatrice de l'entreprise Éléonord.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 20^e concours Les artistes en herbe du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de saluer l'entraide et la solidarité des citoyens de la circonscription de Vachon lors de l'incendie du 21 janvier 2021 à Longueuil.

10 février 2021

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des citoyens de l’Estrie pour dénoncer le racisme.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Luc Cordeau, historien archiviste et directeur général du Centre d’histoire de Saint-Hyacinthe inc..

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin d’appuyer les demandes des participantes au projet Amplify.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lyne Loiselle pour sa contribution à l’amélioration des services pour les personnes handicapées.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

10 février 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 85 Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **770** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 85.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 696 Loi prévoyant la suspension temporaire du droit d'augmenter le loyer d'un bail de logement

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

10 février 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 771 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 696.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose les rapports annuels 2019-2020 des ordres professionnels suivants :

Barreau du Québec	(Dépôt n° 2263-20210210)
Chambre des huissiers de justice du Québec	(Dépôt n° 2264-20210210)
Chambre des notaires du Québec	(Dépôt n° 2265-20210210)
Collège des médecins du Québec	(Dépôt n° 2266-20210210)
Ordre des acupuncteurs du Québec	(Dépôt n° 2267-20210210)
Ordre des administrateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 2268-20210210)
Ordre des agronomes du Québec	(Dépôt n° 2269-20210210)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 2270-20210210)
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	(Dépôt n° 2271-20210210)
Ordre des audioprothésistes du Québec	(Dépôt n° 2272-20210210)
Ordre des chimistes du Québec	(Dépôt n° 2273-20210210)
Ordre des chiropraticiens du Québec	(Dépôt n° 2274-20210210)

10 février 2021

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	(Dépôt n° 2275-20210210)
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	(Dépôt n° 2276-20210210)
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec	(Dépôt n° 2277-20210210)
Ordre des dentistes du Québec	(Dépôt n° 2278-20210210)
Ordre des denturologistes du Québec	(Dépôt n° 2279-20210210)
Ordre des ergothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 2280-20210210)
Ordre des évaluateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 2281-20210210)
Ordre des géologues du Québec	(Dépôt n° 2282-20210210)
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	(Dépôt n° 2283-20210210)
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	(Dépôt n° 2284-20210210)
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 2285-20210210)
Ordre des ingénieurs du Québec	(Dépôt n° 2286-20210210)
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	(Dépôt n° 2287-20210210)
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	(Dépôt n° 2288-20210210)
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	(Dépôt n° 2289-20210210)
Ordre des optométristes du Québec	(Dépôt n° 2290-20210210)
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	(Dépôt n° 2291-20210210)
Ordre des pharmaciens du Québec	(Dépôt n° 2292-20210210)
Ordre des podiatres du Québec	(Dépôt n° 2293-20210210)
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(Dépôt n° 2294-20210210)

10 février 2021

Ordre des psychologues du Québec	(Dépôt n° 2295-20210210)
Ordre des sages-femmes du Québec	(Dépôt n° 2296-20210210)
Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec	(Dépôt n° 2297-20210210)
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec	(Dépôt n° 2298-20210210)
Ordre des technologues professionnels du Québec	(Dépôt n° 2299-20210210)
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	(Dépôt n° 2300-20210210)
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	(Dépôt n° 2301-20210210)
Ordre des urbanistes du Québec	(Dépôt n° 2302-20210210)
Ordre professionnel des criminologues du Québec	(Dépôt n° 2303-20210210)
Ordre professionnel des diététistes du Québec	(Dépôt n° 2304-20210210)
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 2305-20210210)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 2306-20210210)
Ordre professionnel des sexologues du Québec	(Dépôt n° 2307-20210210)
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	(Dépôt n° 2308-20210210)

Puis, au nom de M. Girard, ministre des Finances, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de Revenu Québec.
(Dépôt n° 2309-20210210)

10 février 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

Un avis de l'Association québécoise des médecins du sport et de l'exercice intitulé *L'activité physique en temps de pandémie à COVID-19*.

(Dépôt n° 2310-20210210)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le leadership du gouvernement du Québec qui, conformément à ses engagements internationaux, a annoncé la protection de plus de 17 % de son territoire terrestre et de 10 % de son milieu marin;

QU'elle reconnaisse les efforts considérables déployés, en concertation avec divers intervenants, pour atteindre ces cibles d'aires protégées, considérant que le pourcentage d'aires protégées terrestres stagnait à 10 % depuis 2012, et celui du milieu marin à 1 %;

QU'elle réitère l'importance du projet de loi 46, qui permettra d'accélérer le processus de création des aires protégées et d'élargir l'éventail d'outils de protection des milieux naturels;

Enfin, que l'Assemblée nationale reconnaisse la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre ses actions pour accroître la protection de la biodiversité du territoire québécois.

10 février 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 772 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les avis et recommandations de la santé publique en lien avec la COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête sur l'arrestation de M. Mamadi III Fara Camara; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail exceptionnel des enseignants pour la réussite éducative des jeunes;

QU'elle constate que les négociations sont toujours en cours avec les enseignants et que plusieurs mandats de grève ont été votés;

3104

10 février 2021

QU'elle affirme que le gouvernement se doit d'entendre les cris du cœur provenant des enseignants et qu'il doit continuer à travailler afin de minimiser les impacts pour les élèves du Québec;

QU'elle rappelle l'urgence de valoriser la profession d'enseignant et d'en augmenter l'attractivité en offrant des meilleures conditions de travail et un salaire plus élevé à l'embauche;

QU'elle prenne note de l'engagement du premier ministre François Legault, répété le 28 janvier 2021, de tenir toutes ses promesses électorales malgré la pandémie;

QU'elle demande au gouvernement de respecter son engagement d'abolir les six premiers échelons de l'échelle salariale des enseignants, permettant ainsi d'offrir un salaire plus élevé aux nouveaux enseignants, d'ici les prochaines élections générales.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 773 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec;

3105

10 février 2021

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 03, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 10.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, soit adopté.

10 février 2021

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 57, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 13 h 01.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 774 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 46 est adopté.

À 13 h 03, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

10 février 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme sans équivoque qu'elle est seule dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois;

QUE l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée du passé colonial du Québec et du Canada;

QU'elle rappelle l'engagement du gouvernement caquiste de supprimer la fonction de lieutenant-gouverneur « lorsque le contexte le permettra »;

QU'elle souligne que 74 % des Québécois et des Québécoises souhaitent l'abolition de la monarchie au Québec;

QU'elle prenne acte de la récente démission de la dernière gouverneure générale du Canada, à la suite d'un rapport confirmant un climat de travail toxique, ainsi que de la décision de la Barbade de s'affranchir de la monarchie britannique d'ici le 30 novembre prochain;

QU'elle exige du gouvernement du Canada le remboursement au gouvernement du Québec de la part des dépenses associées à la fonction de gouverneur général payée par les contribuables québécois;

QUE l'Assemblée nationale convienne d'abolir la fonction de lieutenant-gouverneur, de même que tous les autres symboles de la monarchie britannique au Québec.

10 février 2021

M. Picard, premier vice-président,, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 58 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 9 minutes 59 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 19 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

1° Au premier alinéa, remplacer le mot « seule » par « la première »;

2° Au second alinéa, remplacer les mots « du passé colonial du Québec et du Canada » par « d'un historique constitutionnel dont nous pouvons certainement questionner la pertinence »;

3° Au 4^e alinéa, ajouter les mots « selon un sondage » avant « 74 % des Québécois et des Québécoises »;

4° Supprimer le 6^e alinéa;

5° Au dernier alinéa, ajouter, après le mot « convienne », ajouter les mots « de la pertinence » et remplacer les mots « de même que tous les autres symboles de la monarchie britannique au Québec » par « lorsque le contexte le permettra ».

10 février 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale affirme sans équivoque qu'elle est la première dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois;

QUE l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée d'un historique constitutionnel dont nous pouvons certainement questionner la pertinence;

QU'elle rappelle l'engagement du gouvernement caquiste de supprimer la fonction de lieutenant-gouverneur "lorsque le contexte le permettra";

QU'elle souligne que selon un sondage 74 % des Québécois et des Québécoises souhaitent l'abolition de la monarchie au Québec;

QU'elle prenne acte de la récente démission de la dernière gouverneure générale du Canada, à la suite d'un rapport confirmant un climat de travail toxique, ainsi que de la décision de la Barbade de s'affranchir de la monarchie britannique d'ici le 30 novembre prochain;

QUE l'Assemblée nationale convienne de la pertinence d'abolir la fonction de lieutenant-gouverneur lorsque le contexte le permettra.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, sous réserve de la permission de son auteur.

10 février 2021

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage), propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

1° Ajouter, à la fin du septième paragraphe, les mots suivants : « notamment l'obligation pour les député.es de prêter le serment d'allégeance ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale affirme sans équivoque qu'elle est seule dépositaire de l'expression démocratique du peuple québécois;

QUE l'Assemblée nationale réitère que la fonction de lieutenant-gouverneur est essentiellement symbolique et héritée du passé colonial du Québec et du Canada;

QU'elle rappelle l'engagement du gouvernement caquiste de supprimer la fonction de lieutenant-gouverneur "lorsque le contexte le permettra"; Qu'elle souligne que 74 % des Québécois et des Québécoises souhaitent l'abolition de la monarchie au Québec;

QU'elle prenne acte de la récente démission de la dernière gouverneure générale du Canada, à la suite d'un rapport confirmant un climat de travail toxique, ainsi que de la décision de la Barbade de s'affranchir de la monarchie britannique d'ici le 30 novembre prochain;

QU'elle exige du gouvernement du Canada le remboursement au gouvernement du Québec de la part des dépenses associées à la fonction de gouverneur général payée par les contribuables québécois;

QUE l'Assemblée nationale convienne d'abolir la fonction de lieutenant-gouverneur, de même que tous les autres symboles de la monarchie britannique au Québec, notamment l'obligation pour les député.es de prêter le serment d'allégeance.

10 février 2021

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, et de M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, accepte la proposition d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage) et refuse la proposition d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale.

Le débat terminé, est d'abord mis aux voix la motion d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage); à 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 16 h 33.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **775** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **776** en annexe)

Pour : **18** Contre : **99** Abstention : **0**

3112

10 février 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 février 2021, sur la motion de report proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, présenté par M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; à 17 h 55, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 18 h 01.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention de la députée de Châteauguay de ne pas prendre part à ce vote.

La motion de report est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 777 en annexe)

Pour : **45** Contre : **71** Abstention : **0**

10 février 2021

À 18 h 02, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 février 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 février 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 770)

POUR – 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charrette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

10 février 2021

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 771)

(Identique au vote n° 770)

Sur la motion de M. Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) :

(Vote n° 772)

(Identique au vote n° 770)

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 773)

(Identique au vote n° 770)

10 février 2021

Sur la motion de M. Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 774)

POUR – 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charrette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 février 2021

Sur la motion d'amendement de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 775)

POUR – 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE – 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gronin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charrette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 février 2021

Sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 776)

POUR – 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ) (Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	

CONTRE – 99

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charrette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Ciccione (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 février 2021

Sur la motion de report de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 777)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 71

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	